Nations Unies PBC/2/OC/13

Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr. générale
24 juin 2008
Français
Original : anglais

Commission de consolidation de la paix
Deuxième session

Lettre datée du 17 juin 2008, adressée au Représentant permanent du Burkina Faso auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président de la Commission de consolidation de la paix

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 30 mai 2008, dans laquelle vous avez exprimé le souhait du Burkina Faso de participer à la formation Sierra Leone de la Commission de consolidation de la paix.

J'ai le plaisir de vous informer que la demande formulée dans la lettre susmentionnée n'a rencontré aucune objection de la part des membres du Comité d'organisation de la Commission de consolidation de la paix. Le Burkina Faso est donc invité à participer à toutes les réunions futures de la formation Sierra Leone de la Commission, conformément au paragraphe 7 b) de la résolution 60/180 de l'Assemblée générale et à la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité.

Le Président de la Commission
de consolidation de la paix
(*Signé*) Yukio **Takasu**

08-39669 (F) 240608 260608